

Fiche d'information sur le produit

Nom du fournisseur ou marque commerciale	AEG		
Adresse du fournisseur:	Electrolux - 26 al. Powstancow Slaskich 30-570 - Krakow - PL		
Référence du modèle	LFR83B114V 914501315		
Paramètres généraux du produit:			
Paramètre	Valeur	Paramètre	Valeur
Capacité nominale ^(b) (kg)	10,0	Dimensions en cm	Hauteur 85 Largeur 60 Profondeur 64
Indice d'efficacité énergétique ^(b) IEE W	51,8	Classe d'efficacité énergétique ^(b)	A
Indice d'efficacité de lavage ^(b)	1,031	Efficacité de rinçage (g/kg) ^(b)	4,9
Consommation énergétique en kWh par cycle, basée sur le programme éco 40-60 à une combinaison de charges complètes et partielles. La consommation énergétique réelle dépendra de l'utilisation de l'appareil.	0,512	Consommation d'eau en litres par cycle, basée sur le programme éco 40-60 à une combinaison de charges complètes et partielles. La consommation réelle d'eau dépend des conditions d'utilisation de l'appareil et de la dureté de l'eau.	47
Température maximale à l'intérieur du textile traité ^(b) (°C)	Capacité nominale Moitié Quart	39 33 23	Taux d'humidité résiduelle pondérée ^(b) (%)
Vitesse d'essorage ^(b) (t/m)	Capacité nominale Moitié Quart	1351 1351 1351	Classe d'efficacité d'essorage ^(b)
Durée du programme ^(b) (h:min)	Capacité nominale Moitié Quart	3:50 2:55 2:25	Type
Émissions de bruit acoustique dans l'air ^(b) [dB(A) re 1 pW]	75	Classe d'émissions de bruit acoustique dans l'air ^(b) (phase d'essorage)	B
Mode arrêt (W)	0,50	Mode veille (W)	0,50
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	4,00	Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	2,00
Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur:		0 mois	
Ce produit a été conçu pour libérer des ions argent au cours du cycle de lavage		NON	

Informations supplémentaires:

-

Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 9, du règlement (UE) 2019/2023 de la Commission: <https://support.electroluxgroup.eu/external/PISlink/Products/914501315>

^(b) Pour le programme « eco 40-60 ».